

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A320

Vérin de plan horizontal réglable (PHR)

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A320 tous modèles n'ayant pas reçu la modification AIRBUS INDUSTRIE 22578 ou le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-27-1045.

Afin de prévenir une éventuelle désynchronisation des distributeurs de commande du vérin de plan horizontal réglable (PHR) provoquée par une mauvaise réalisation de la procédure de contrôle du mécanisme de détection de grippage par application de la tâche AMM 27-44-00-710-001, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité.

En effet, l'association de cette désynchronisation avec une perte de pression hydraulique du côté opposé au distributeur désynchronisé ou la désynchronisation de deux distributeurs par rapport à leur mécanisme de commande peuvent conduire à un déroulement intempestif du vérin de plan horizontal.

1. Avant le 15 octobre 1992, sauf si déjà accompli, effectuer une double inspection afin de vérifier que les deux Control Valve Detents (CVD) sont fermés, en suivant les instructions du All Operators Telex AIRBUS INDUSTRIE référence AOT 27-10 du 19 août 1992.
2. Avant le 31 décembre 1995, remplacer le vérin du plan horizontal réglable par un vérin modifié conformément aux instructions fournies dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-27-1045.

Aucune action ultérieure n'est requise après application de la présente Consigne de Navigabilité ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-27-1045.

Réf : . All Operator Telex AIRBUS INDUSTRIE AOT 27-10 du 19 août 1992.
A320 Aircraft Maintenance Manual.
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-27-1045
(ou toute révision ultérieure approuvée).

La présente Révision 1 remplace la CN originale 92-211-036(B) du 14/10/1992.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

**CN originale : DES RECEPTION de la CN Télégraphique
du 30 SEPTEMBRE 1992**

Révision 1 : 09 MAI 1993.

n/C

Date : 28/04/93

**AIRBUS INDUSTRIE
Avions A320**

92-211-036(B) R1